

10ème législature

Question N° : 17148	de M. Bonnacarrère Philippe (Rassemblement pour la République - Tarn)	QE
Ministère interrogé :	affaires étrangères	
Ministère attributaire :	affaires étrangères	
	Question publiée au JO le : 01/08/1994 page : 3833	
	Réponse publiée au JO le : 03/10/1994 page : 4873	
Rubrique :	Politique exterieure	
Tête d'analyse :	Rwanda	
Analyse :	Attitude des ONG	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	<p>M. Philippe Bonnacarrere attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur les propos qui ont pu etre tenus par des organisations non gouvernementales concernant l'intervention francaise au Rwanda. Il est bien evident que tout organisme de droit prive a une absolue latitude dans ses analyses, y compris dans ses critiques. Dans leurs interventions internationales les organismes non gouvernementaux portent cependant une partie de l'image de la France. La mise en oeuvre de la politique etrangere d'un pays etant, s'il en est, un domaine de la responsabilite de l'Etat, il lui demande si pourrait etre definie une sorte d'ethique des relations entre le ministere des affaires etrangeres et les ONG. Meme s'il faut se garder de toute generalisation, il est certain que des declarations recentes ont pu apparaitre comme blessantes pour l'image internationale de la France, surtout au regard des efforts realises pour repondre aux preoccupations humanitaires exprimees quelques semaines avant de maniere tres vigoureuse par toutes les ONG.</p>	
<u>Texte de la REPONSE :</u>	<p>Comme le souligne l'honorable parlementaire, dans le cas de la crise rwandaise, certaines non gouvernementales, au mepris semble-t-il parfois de la neutralite qu'elles-memes professaient par ailleurs envers les belligerants, ont pu effectivement adopter des positions defiantes a l'egard des initiatives prises par le Gouvernement a l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Pour cette raison, en liaison avec le ministre delegue, j'ai decide, des le mois de mai 1994, de multiplier les reunions de concertation avec les organisations humanitaires. Il s'est agi, d'une part de leur expliquer la finalite de l'operation Turquoise ainsi que les raisons qui avaient conduit a la creation de la zone humanitaire sure ; et, d'autre part, de recueillir leur desiderata quant aux facilites materielles qui pouvaient leur etre offertes. De fait, depuis le 6 avril, les organisations non gouvernementales francaises actives au Rwanda ont beneficie d'un soutien logistique et financier tres important de la part du ministere des affaires etrangeres. Ce travail d'explication a porte ses fruits : les proces d'intention ont disparu, pour deboucher sur le constat, desormais accepte par tous les operateurs, francais et etrangers, que la mobilisation humanitaire de la communaute internationale pronee par la France au Rwanda et dont l'operation Turquoise avait ete l'amorce, etait la seule reponse qui repondit a l'ampleur et a l'urgence de la crise rwandaise.</p>	